



**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 6249**

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 6249 intitulé :

**Règlement amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin d'agrandir la zone 20-M à même la zone 19-H.**

- a été adopté par le conseil municipal le **16 janvier 2017** ;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **19 avril 2017**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 1<sup>er</sup> mai 2017.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**